

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
VAN DEN WEERSTAND
DIENST

*J.P.
Ch. Delorme*

PROPOSÉ le :
pour
Ord. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Comm.
Vol. Guerre Méd. Evadé

N° d'ordre : *144/19027*
Volgnummer : _____

ACCUSÉ
Com. Conf. *liege I*
Date : *22.5.49*

Groupelement de résistance : *Armée Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *DELORME*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jozef-Edmond Rodier*
Voornamen :

Domicile : *Rue du Centre 21 Liège*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Liège 15 janvier 1922*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *Marié*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *ouvrier d'usine*
Oep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *son épouse, Lefrançois Yvonne, 28-11-22*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *janvier 1943*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : *janvier 1943*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté à Angleur, 6-11-44*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) : *Liège le 24-3-44*

N° de la carte du groupelement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? *GEORIS Maurice*
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité :
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Serauig - Siege

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

sabotages

M. M. M.
M. M. M.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Lefrançois Troune.

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
, uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du
groupement
Zegel der
groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

21.5.1949.

Mr. le Commissaire de l'Etat-THIRION
Statut du P.P.
18, Quai de la Boverie

LIEGE.

EFF. 13027/LM/2°cl.

Monsieur le Commissaire de l'Etat,

Suite à votre lettre du 16.5.1949,
au sujet du nommé DELORE Joseph, rue de Colline, 147
à SERAING, dossier n° 1324/P.P.D. , nous vous trans-
mettons sous ce pli, une attestation en faveur de
l'intéressé dûment signée à l'échelon National .

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire
de l'Etat, l'expression de nos meilleurs sentiments .

Le Secrétaire National,

R. ADAM.

Liège, le 16. V. 1949
18, rue de la Boverie.-

Statut du Prisonnier Politique.
Dossier N° : 1324/P.P.D.
Cabinet C.I9.-

Monsieur le Secrétaire

de l'Armée Belge des Partisans
Basselle

Monsieur le Secrétaire,

Je suis chargé, en vue de l'application du
Statut du Prisonnier Politique, de l'instruction de la
demande introduite par le nommé :

M. DELOUME, Joseph, Edmond, Théodore

Né le : 13.1.22 à : Seraing

Domicilié à : Seraing

Rue : Colline N° 147.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire
connaître ses états de service détaillés dans votre grou-
pement, dont il déclare avoir fait partie sous l'occupa-
tion, ainsi que le fait précis qui a donné lieu à son ar-
restation.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez
agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes senti-
ments très distingués.-

LE COMMISSAIRE DE L'ETAT,



P. THIRION.-

ERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ervice de Liquidation
de
e Belge des Partisans
venue Milcamps, 36,
Bruxelles

Bruxelles, le



Seraing

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé: *Belarme Joseph L. C.* anciennement domicilié dans votre commune, rue *du Cimetière* N° *21*, nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

Adam
R. ADAM

annexe: acte de décès.
Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS
qui réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages dans la région de SERAING & de LIEGE. Arrêté par l'ennemi le II janvier 1944 à Angleur, il est incarcéré à la Citadelle de Liège, où il fut fusillé le 29 mars 1944.

DELORME .-

JOSEPH, EDMOND, THEODORE,

SERAING LE 15 JANVIER 1922

Belge

Soldat

Partisan

janvier 1943

inexistant sous l'occupation

néant:

néant:

française:

sa veuve:

LEFRANCOIS YVONNE, à Seraing, rue du Cimetière, 21

MEMBRE DE l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis janvier 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages dans la région de SERAING & de LIEGE. Arrêté par l'ennemi le II janvier 1944 à Angleur, il est incarcéré à la Citadelle de Liège, où il fut fusillé le 29 mars 1944.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes contre la machine de guerre ennemie à SERAING & LIEGE.

Arreté en Service commandé à Angleur le 11 janvier 1944, il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 29 mars 1944.

REMERCIEMENTS

LEFRANCOIS YVONNE, à Seraing, Theodora,

SERAING LE 13 JANVIER 1943

Bruxelles Belges 27 mars 1948

Soldat

Partisan

Janvier 1943

inexistants sans l'occupation

néant

néant

transcrit

LEFRANCOIS YVONNE, à Seraing, rue du Cimétière, 21

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis Janvier 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Distingué de la presse clandestine, récipiendaire de la médaille de nos familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de munitions. Il participe à de nombreux sabotages dans la région de SERAING & LIEGE. Arreté par l'ennemi le 11 janvier 1944 à Angleur, il est incarcéré à la Citadelle de Liège, où il fut fusillé le 29 mars 1944.

Madame Vve. DELORME Joseph
185/1, rue Baume
SERAING.

AFF. 13027/LM.

Chère Madame,

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe, l'attestation définitive de la reconnaissance de la qualité de résistant armé au nom de votre mari, qui nous a été transmise par l'Office de la Résistance.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire en nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire National,

R. ADAM.

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING
OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : 6582. 13027.
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.

Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de
van
palais de justice
Rue n°
à Liège
te
straat, n°

M (Nom) DELORME (Prénoms) Joseph
(Naam) (Voornamen)
rue de la Colline 147, n° à Seraing
straat, n° te Liège
Province de
Provincie

Résistant isolé (1).
Afzonderlijk Weerstander.

Membre du Groupement de la Résistance (1) P.A.
Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en —
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du 194...
zitting van

Liège

le 22 MARS 1949 194...
, den

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,

Beaufort

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander wordt alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

ARMÉE BELGE DES PARTISANS
SERVICE DE LIQUIDATION

36, AVENUE MILCAMPS, 36
BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 34 49 38

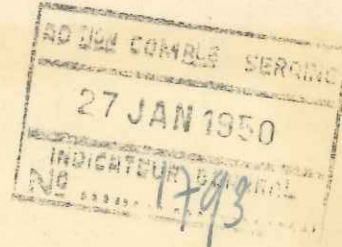
REF. A RAPPELER :

EFF. I3027/LM.

retour à

Bruxelles, le 26.I.1950.

Administration Communale
de
SERAING .



Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous prions par la présente de vouloir bien nous donner le plus rapidement possible, l'adresse actuelle de Madame Veuve DELORME Joseph, née LEFRANCOIS Yvonne, anciennement domiciliée à Seraing 147 rue de la Colline .

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération distinguée .

*rue Baume, 185/1
Seraing*

Le Liquidateur National,



Adam

R. ADAM.

18. I. 1950.

Madame Vve DELORME Yvonne
21, rue du Cimetière
SERAING .

EFF. 13027/LM.

Chère Madame ,

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe l'attestation définitive de la reconnaissance de résistant armé en faveur de votre mari Joseph DELORME, qui nous a été transmise par l'Office de la Résistance .

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire en nos meilleurs sentiments .

Le Secrétaire National,